

## **COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 AVRIL 2011**

**Présents :** Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs Jean-François GUIBBERT, Gérard LLOPEZ, Jean-Claude GIMENO, Jean-Claude PLA, Louis SBARRA, Marie-Jeanne MULLER, Alberte GARCIA, Suzanne POCURUL, Nelly MARTI, Françoise CRASSOUS, Béatrice GIMENO, Viviane MONTIER, Thierry BEUSELINCK, Géraldine ESCANDE.

**Procurations :** Monsieur Alain ALBERT à Monsieur Jean-François GUIBBERT, Monsieur René COUSIN à Monsieur Louis SBARRA, Madame Lucienne ROUSTIT à Monsieur Jean Claude GIMENO, Monsieur Tony LLORENS à Monsieur Jean Claude PLA, Monsieur Pierre CARLES à Monsieur Gérard LLOPEZ, Madame Jacqueline LOZANO à Madame Alberte GARCIA.

**Absent excusé :**

**Absents :** Monsieur Eric CHAVERNAC et Madame Pascale FRANSINO

**Secrétaire de séance :** Madame Françoise CRASSOUS

**Début de séance :** 18 h 30

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la séance précédente du 7 Avril 2011 qui est adopté à l'unanimité des présents + 6 procurations.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée son accord pour rajouter les questions suivantes :

- 8) Nom de rue
- 9) Avenant n° 1 Transfert MO travaux RD 14

Le Conseil Municipal est d'accord à l'unanimité des présents + 6 procurations.

### **ORDRE DU JOUR**

#### **DELIBERATIONS**

##### **I – Service Eau et Assainissement – M 49 – :**



a) CA 2010 - D – 2011 – 04 – 22 – 1a :

Monsieur le Maire présente les dépenses et recettes des sections de fonctionnement et d'investissement du Compte Administratif 2010 du service eau et assainissement – M 49 – de la Commune en accord avec le compte de gestion 2010 établi par la Trésorerie de Sérignan et quitte la salle.

Monsieur Jean-François GUIBBERT, 1<sup>er</sup> adjoint, prend la présidence de la séance. Après avoir vérifié que le quorum soit atteint, il fait procéder au vote du CA présenté.

<b><u>Vote :</u></b>	<i>Pour</i>	20	<i>dont 6 procurations</i>
	<i>Contre</i>	0	
	<i>Abstention</i>	0	

Monsieur le Maire est rappelé. Après avoir remercié l'assemblée pour leur vote, il reprend la présidence de la séance.

b) Affectation des résultats 2010 au BP 2011 - D – 2011 – 04 – 22 – 1b :

Constatant que le Compte Administratif fait apparaître un résultat d'exploitation comptable :

Excédent de fonctionnement :	273 201.74 €
Excédent d'investissement :	94 872.96 €

statuant sur le résultat à effectuer :

Restes à réaliser :	- dépenses :	0 €
	- recettes :	0 €

Le Conseil, à l'unanimité des présents + 6 procurations,

Décide de reporter ce résultat de clôture au BP 2011 comme suit :

- 002 – Excédent antérieur reporté de fonctionnement :	273 201.74 €
- 001 – Excédent antérieur reporté d'investissement :	94 872.96 €

c) BP 2011 :

Monsieur le Maire présente la proposition du Budget Primitif 2011 du service eau et assainissement – M 49 – section par section et chapitre par chapitre.

Après en avoir délibéré, le Conseil adopte la proposition présentée par 21 voix pour dont 6 procurations, 0 voix contre et 0 voix d'abstention.

**II – Taux des taxes locales 2011 - D – 2011 – 04 – 22 – 2 :**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'il convient de procéder au vote des taux d'imposition applicables pour l'exercice 2011.

Le Conseil, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

DECIDE, par 21 voix pour dont 6 procurations, 0 voix contre et 0 voix d'abstention, de maintenir pour l'exercice 2011 les taux d'imposition 2010 :

- Taxe d'Habitation :	13.97 %
- Taxe Foncier Bâti :	21.96 %
- Taxe Foncier Non Bâti :	67.99 %

Le taux de la Taxe Ordures Ménagères étant, quant à lui, voté par la Communauté de Communes La Domitienne.

### **III – Subventions aux associations locales - D – 2011 – 04 – 22 – 3 :**

<b>Articles</b>	<b>Désignation</b>	<b>BP 2010</b>	<b>BP 2011</b>
6574801	SWING ASSOCIATION	1 200,00	1 500,00
6574803	ANCIENS COMBATTANTS	300,00	300,00
6574805	LA BARBOTINE	200,00	200,00
6574806	ATLAS MUSCULATION	350,00	350,00
6574810	DIANE LESPIGNANAISE	500,00	500,00
6574811	JOYEUSE PETANQUE	770,00	770,00
6574812	CLUB 3EME AGE	150,00	150,00
6574813	COOP SCOLAIRE ECOLE PRIMAIRE	6 484,00	6 772,00
6574815	ENTENTE VL	8 000,00	8 000,00
6574816	F.C.L.V.	7 000,00	7 000,00
6574817	COMITE DES FETES	18 500,00	19 100,00
657362	C.C.A.S.	12 600,00	14 300,00
6574820	AMIS DE LESPIGNAN	850,00	850,00
6574822	COOP SCOLAIRE ECOLE MATERNELLE	2 982,00	3 356,00
6574823	PING PONG	800,00	800,00
6574825	SYNDICAT DE LA PLAINE	3 812,00	3 812,00
6574828	G.A.A.L.	1 700,00	2 000,00
6574829	LES CIGALONS	200,00	200,00
6574830	DIVERS	10 000,00	12 000,00
6574834	PARENTS D ELEVES	400,00	400,00
6574838	REFECTION FACADES	3 000,00	3 000,00
6574839	KICK BOXING	300,00	-
6574840	CHEVAL NATURE	200,00	200,00
6574841	FESTY SUD	100,00	100,00
6574842	YOGA LESPIGNAN	-	100,00
6574824	COMITE DE JUMELAGE		4 000,00
<b>TOTAL</b>		<b>80 398,00</b>	<b>89 760,00</b>

Monsieur le Maire présente au Conseil les propositions de subventions aux associations locales pouvant être allouées sur le BP 2011 de la Commune et demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil, approuve chaque subvention proposée à l'unanimité des présents + 6 procurations, excepté :

- l'abstention de :

\* Mme Nelly MARTI et M. Thierry BEUSELINCK pour PARENTS D'ELEVES

\* Mme Viviane MONTIER pour le COMITE DES FETES et le PING PONG

Dit que ces sommes seront prélevées au C/ 65748 – Subventions du BP 2011.

#### **IV – Frais de représentation du Maire - D – 2011 – 04 – 22 – 4 :**

Le Conseil Municipal, considérant l'article 2123-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, décide d'indemniser le Maire du montant des dépenses supportées par lui dans l'exercice de ses fonctions.

L'assemblée vote, par 20 voix pour dont 6 procurations + 1 abstention de Monsieur le Maire, la somme unique forfaitaire et annuelle de 2 000 € et dit que cette somme sera prélevée du c/6536 du BP 2011 de la commune pour lui être versée en une seule fois.

#### **V – Commune – M 14 – :**





























a) CA 2010 - D – 2011 – 04 – 22 – 5a :

Monsieur le Maire présente les dépenses et recettes des sections de fonctionnement et d'investissement du compte administratif 2010 de la commune – M 14 – en accord avec le compte de gestion 2010 établi par la Trésorerie de Sérignan et quitte la salle.

Monsieur Jean-François GUIBBERT, 1<sup>er</sup> Adjoint, prend la présidence de la séance. Après avoir vérifié que le quorum est atteint, il fait procéder au vote du CA présenté.

<b><u>Vote :</u></b>	<i>Pour</i>	20	<i>dont 6 procurations</i>
	<i>Contre</i>	0	
	<i>Abstention</i>	0	

Monsieur le Maire est rappelé. Après avoir remercié l'assemblée pour leur vote, il reprend la présidence de la séance.

b) Affectation de résultats 2010 au BP 2011- D – 2011 – 04 – 22 – 5b :

Constatant que le Compte Administratif fait apparaître un résultat d'exploitation comptable :

Excédent de fonctionnement :	1 051 984.61 €
Déficit d'investissement :	583 004.74 €

statuant sur le résultat à effectuer :

Restes à réaliser : - dépenses :	42 335.09 €
- recettes :	0.00 €

Le Conseil, à l'unanimité des présents + 6 procurations :

Décide d'affecter ce résultat de clôture au BP 2011 comme suit :

- 002 – Excédent antérieur reporté de fonctionnement :	426 644.78 €
- 001 – Déficit antérieur reporté d'investissement :	583 004.74 €
- 1068 – Réserves	625 339.83 €

c) BP 2011 :

Monsieur le Maire présente la proposition du budget primitif 2011 de la Commune M 14 comme décrit dans les tableaux ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil adopte la proposition présentée par 21 voix pour dont 6 procurations, 0 voix contre et 0 voix d'abstention.

Le budget est voté au chapitre.

**VI – Subvention façades - D – 2011 – 04 – 22 – 6 :**

Monsieur le Maire propose au Conseil de verser une subvention d'un montant de 25 % du montant TTC des travaux de réfection de façade entrant dans le périmètre défini en 2002 par la Communauté de communes « La Domitienne » correspondant au « centre ancien » de la commune dans la limite maximale de 750 €.

Il présente la demande suivante :

- VOJE Laurent
- 3 Rue de la Sauge
- Montant de la subvention : 750 €

Le Conseil, à l'unanimité des présents + 6 procurations, décide d'octroyer la subvention façade sus indiquée et dit que la somme sera prélevée au c/6574838 – réfection façades du BP 2011.

## **VII – Communauté de Communes « La Domitienne » :**

### a) Convention de groupement de commandes - D – 2011 – 04 – 22 – 7a :

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la proposition de convention avec la Communauté de Communes « La Domitienne » pour la création d'un groupement de commandes entre la Communauté et les huit communes membres pour des prestations de services, de fournitures, achats divers.

Il donne lecture de la proposition de convention qui énonce les conditions de mise en place des marchés groupés.

Le Conseil, accepte les dispositions de la convention de groupement de commandes avec la Communauté de Communes La Domitienne et autorise Monsieur le Maire à la signer.

Vote : Pour à l'unanimité des présents + 6 procurations

### b) Désignation membres de la CAO - D – 2011 – 04 – 22 – 7b :

Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'il y a lieu de désigner deux membres de la CAO de la Commune (1 titulaire et 1 suppléant) pour siéger à la CAO du groupement de commandes de la Domitienne.

Le Conseil, par 21 voix pour dont 6 procurations, 0 voix contre et 0 voix d'abstention,

Désigne :

- M. Jean Claude PLA, membre titulaire et,
- M. Louis SBARRA, membre suppléant

## **VIII – Nom de Rues - D – 2011 – 04 – 22 – 8 :**

Monsieur le Maire informe le Conseil que pour faciliter la distribution du courrier, il y aurait lieu de nommer officiellement une rue.

Il présente la proposition suivante :

- Le lotissement du Clos St Michel est officiellement nommé Lotissement Le Clos Saint Michel

Le Conseil, à l'unanimité des présents + 6 procurations, accepte la proposition ci-dessus présentée et charge Monsieur le Maire de prévenir les riverains de cette modification qui sera applicable dès la pose du panneau d'indication de rue.

## **IX – Avenant n° 1 Convention de transfert de maîtrise d’ouvrage travaux RD 14 - D – 2011 – 04 – 22 – 9 :**

Monsieur le Maire présente au Conseil une proposition d’avenant à la convention de transfert de maîtrise d’ouvrage pour les travaux de la Route Départementale n°14 signée en date du 6 Novembre 2008 avec le Conseil Général.

Cette convention permettait à la Commune d’effectuer les travaux sur la RD 14 avec création d’un giratoire et d’aménagements piétons. Elle devait transférer ces ouvrages au Conseil Général dans un délai de 2 ans mais considérant les retards pris dans les travaux l’avenant n°1 présenté propose de modifier ce délai pour le porter à 3 ans.

Le Conseil, à l’unanimité des présents + 6 procurations, accepte la modification ci-dessus présentée et autorise Monsieur le Maire à signer l’avenant n°1 à la convention de transfert de maîtrise d’ouvrage des travaux de la RD 14 avec le Conseil Général présentée ci-dessus.

## **QUESTIONS DIVERSES**

- ↳ Monsieur le Maire informe le Conseil de l’avancement des travaux de rénovation de la Mairie. Le déménagement est prévu début Juillet 2011.
- ↳ Chapelle St Pierre-es-Liens : la publicité d’appel d’offres sera envoyée Vendredi 29 Avril 2011 au Quotidien Midi Libre. Nous devrions recevoir prochainement l’arrêté d’attribution de subvention de la Drac, ce qui déclenchera le calcul de l’aide du Conseil Général.
- ↳ ULAC : Rendez-vous Dimanche 24 Avril 2011 à 11 h 30 au Cimetière pour la commémoration des Déportés.
- ↳ Préparation des Festivités : Réunion le 2/05/2011 avec les Associations Locales et la Gendarmerie.
- ↳ Réunion avec les futurs acquéreurs immobilier de la ZAC le Vendredi 3 Mai 2011 à 18 h 45 à l’ex-cantine.
- ↳ Réunion avec Monsieur le Sous Préfet le 10 Mai 2011 pour le chemin du Bord d’Aude.

*L’ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 20 .*